

**LIVRET DES COMPETITIONS
DEPARTEMENTALES JEUNESSES
AINEES**

SAISON 2018-2019

RÈGLEMENT DE LA FINALE DÉPARTEMENTALE HIVER

Le concours se déroulera sur un week end pour les jeunes (samedi après midi et dimanche), et sur un dimanche pour les aînées.

Compétition Jeunes 1^{er} au 5^{ème} degré : les samedi 12 et dimanche 13 janvier 2019 à Bruz.

Compétition Aînées et 6^{ème} degré : le dimanche 3 février 2019 à La Guerche de Bretagne.

Pour ce concours, chaque association pourra présenter autant d'équipes qu'elle le souhaite, il n'y a pas de limite par catégorie. Ce concours est qualificatif pour la finale régionale.

CONDITIONS À RESPECTER :

Chaque équipe devra posséder au minimum 1 degré fort à 1 des agrès : la note de ce degré fort sera obligatoirement comptée (la note sera donc un zéro si ce degré fort n'existe pas).

Une Jeune peut éventuellement concourir dans une équipe Aînée. Elle pourra accéder à une équipe 6^{ème} et faire du 6^{ème}. Une seule dérogation sera admise pour l'ensemble des équipes du Club.

CATÉGORIES :

AINEES

CATÉGORIE	Nombre de GYM	CRITÈRES
Espoir A	3 à 4 gyms	maximum de 6°
Espoir B	3 à 4 gyms	De 4 à 6 6ème (une seule équipe possible par association pour la finale régionale).
Excellence	3 à 4 gyms	5° max
Promotion d'Excellence	3 à 4 gyms	4° max
Honneur	3 à 4 gyms	3° max

JEUNESSES

Espoir	3 à 4 gyms	Maximum de 6° <i>Hauteur poutre et saut Jeunesse ou Aînée pour l'ensemble de l'équipe</i>
Excellence	3 à 4 gyms	Maximum de 5°
Promotion d'Excellence	3 à 4 gyms	4° max
Honneur (équipe de 6)	4 à 6 gyms	3° max
Promotion d'honneur	4 à 6 gyms	1° et 2° maximum

ORGANISATION :

Une musique libre est autorisée au sol 6° Aînée ou Jeunesse, et le praticable est utilisable dans sa totalité.

Chaque gymnaste se présentera au concours avec une fiche individuelle par agrès. Il sera demandé aux monitrices de préparer et de découper les morceaux pour les donner à chaque agrès concerné, d'où l'importance du nom sur chaque partie. Un modèle de petit papier vous est proposé sur le mini site de la fédération cd35.

Couleur des fiches à chaque agrès :

SOL	SAUT	BARRES	POUTRE
-----	------	--------	--------

Les juges garderont les petits papiers qui iront au secrétariat. Vous pourrez les récupérer après le concours.

L'entraîneur peut demander un récapitulatif des notes de son équipe aux juges en lui donnant le modèle proposé sur le minisite de la fédération cd35.

JUGES :

Les clubs participants devront présenter 1 à 5 juges pour toute la journée avec changement possible entre les catégories. Le quota sera calculé en fonction du nombre initial d'équipe engagée.

Les associations s'engagent à fournir le nombre de juge demandé, même en cas de désistement d'une équipe. Les juges pourront être pour 50% des juges débutants, et devront être pour 50% des juges expérimentés (au moins 4 compétitions jugées ou 12).

Ils devront porter la tenue précisée dans le programme fédéral.

En cas de désistement d'une association entière dans la semaine avant le championnat, l'association devra fournir 50% des juges demandés, dans les 2 jours avant, elle devra fournir tous les juges demandés. Cette disposition est valable pour le championnat régional.

ENGAGEMENTS :

Les Engagements sont à envoyer avant le 23 DÉCEMBRE 2018 par mail à : cdgf.35.fscf@gmail.com

Cette année, il n'y aura aucune dérogation, tout engagement n'étant pas parvenu dans les délais ne sera pas pris en compte.

La licence timbrée et validée par le CD (Comité Départemental) est obligatoire. La licence doit être une licence Activité de Compétition (AC).

Les rotations avec les horaires de convocation vous seront communiquées, via le minisite de la fédération CD35, plus tard, en fonction de vos réponses.

<https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

RÉSULTATS ET QUALIFICATIONS :

L'entraîneur pourra effectuer un contrôle des points de ses équipes au secrétariat avant le palmarès. Après le palmarès aucune réclamation ne sera acceptée.

Un classement par catégorie se fera sur les 3 ou 4 meilleures notes (en fonction des catégories) avec remise de médailles aux 3 meilleures équipes.

Les résultats seront disponibles sur le minisite de la fédération CD35 :

<https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

La liste des équipes qualifiées pour cette Finale est faite par la CRGF selon le règlement régional.

NB :

Toute Gymnaste absente lors de la finale départementale ne pourra participer à la finale régionale que si elle a concouru à au moins, une des compétitions précédentes.

La composition des équipes peut être modifiée d'une compétition à l'autre mais il est interdit de descendre de degré entre le départemental et le régional.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX INDIVIDUELS

Se référer au document « compétitions sur programme libre » de 2017

La compétition le dimanche 7 avril 2019.

Cette compétition n'a pas de finalité qualificative. La compétition régionale est indépendante de la compétition départementale.

Elle concerne les catégories 2 et 3 : Dernière année poussine, Benjamine, Minime, Cadette, Junior Senior.

Poussine	Benjamine	Minime	Cadette	Junior	Senior
2009	2008 - 2007	2006 - 2005	2004 - 2003	2002 - 2001	2000 et avant

ORGANISATION :

Chaque gymnaste se présentera au concours avec une fiche individuelle par agrès. Il sera demandé aux monitrices de préparer et de découper les morceaux pour les donner à chaque agrès concerné, d'où l'importance du nom sur chaque partie. Un modèle de petit papier vous est proposé sur le mini site de la fédération cd35.

Couleur des fiches à chaque agrès :

SOL	SAUT	BARRES	POUTRE
-----	------	--------	--------

Les juges garderont les petits papiers qui iront au secrétariat. Vous pourrez les récupérer après le concours.

Un carton sera remis à chaque gymnaste lors du contrôle des licences, celui-ci suivra la gymnaste sur les 4 agrès et sera gardée par l'entraîneur pour effectuer le contrôle des points avant le palmarès.

JUGES :

Les clubs participants devront présenter 1 à 5 juges pour toute la journée avec changement possible entre les catégories. Le quota sera calculé en fonction du nombre initial d'engagée.

Les associations s'engagent à fournir le nombre de juge demandé, même en cas de désistement d'une gymnaste. Les juges devront avoir suivi la formation juge catégorie 2-3.

Ils devront porter la tenue précisée dans le programme fédéral.

En cas de désistement d'une association entière dans la semaine avant le championnat, l'association devra fournir 50% des juges demandés, dans les 2 jours avant, elle devra fournir tous les juges demandés.

ENGAGEMENTS :

Les Engagements sont à envoyer avant le 20 MARS 2019 par mail à : cdgf.35.fscf@gmail.com

Cette année, il n'y aura aucune dérogation, tout engagement n'étant pas parvenu dans les délais ne sera pas pris en compte.

La licence timbrée et validée par le CD (Comité Départemental) est obligatoire. La licence doit être une licence Activité de Compétition (AC).

Les rotations avec les horaires de convocation vous seront communiquées, via le minisite de la fédération CD35, plus tard, en fonction de vos réponses.

<https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

RÉSULTATS ET QUALIFICATIONS :

L'entraîneur pourra effectuer un contrôle des points de ses équipes au secrétariat avant le palmarès. Après le palmarès aucune réclamation ne sera acceptée.

Un classement par catégorie se fera : Poussine 3 – Poussine 2 – Benjamine 3 – Benjamine 2 – Minime 3 – Minime 2 – Cadette 3 – Cadette 2 – Junior 3 – Junior 2 – Senior 3 – Senior 2.

Les résultats seront disponibles sur le minisite de la fédération CD35 :

<https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

REGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'ÉTÉ

Compétition les 11 et 12 mai 2019 à l'USL Saint Domineuc.

REGLEMENT TECHNIQUE :

Voir Programme fédéral chapitre 22.

CONDITIONS À RESPECTER :

Les équipes engagées en régional/départemental doivent s'engager dans la même catégorie en championnat national. Ce sont les régions et départements qui sont chargées de faire respecter ces critères. Les régions et/ou départements doivent alerter la CNGF si la pertinence de l'engagement des associations ne correspond pas à ce qui est présenté en département ou en région. La CNGF est seule habilitée à décider de l'inscription de l'association.

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES :

Les Ensembles ne sont plus pris en compte pour les classements, cependant les équipes qui le souhaitent pourront être jugées sur cet exercice (classement spécial). Il faudra dans ce cas le préciser lors des engagements afin de prévoir les juges, la place et le temps pour ces exercices.

En cas de blessure pendant la compétition il ne sera pas possible de faire entrer une gymnaste supplémentaire, si le nombre de gymnastes est inférieur au nombre minimum l'équipe ne pourra être classée. La catégorie F4 est à finalité régionale.

CATÉGORIES

Aînées

Catégorie	Nbr de gym	Minimum imposé par degré		Maximum autorisé par degré			
		6 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Fédéral	8 à 12	6	0	12	6	2	
Fédéral 1	8 à 12	3	0	5	7	3	
Fédéral 2	8 à 12	1	0	2	6	4	2
Fédéral 3	8 à 12		4		5	6	3

		Minimum imposé tout confondu	agrès	Maximum autorisé tout agrès confondu
Fédéral 4	6 à 12			15

Jeunes

Catégorie	Nbr de gym	Minimum imposé par degré		Maximum autorisé par degré		
		5 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Fédéral	8 à 12	6	0	12	6	
Fédéral 1	8 à 12	3	0	5	9	2
Fédéral 2	8 à 12	1	0	2	8	4
Fédéral 3	8 à 12		4		5	8

		Minimum imposé tout agrès confondu	Maximum autorisé tout agrès confondu	
Fédéral 4	8 à 12		15	

Il est possible de constituer une équipe composée d'éléments de Clubs différents du même CD, et à condition qu'aucun de ces Clubs ne présente déjà une équipe ". Une seule équipe de cette forme par CD pourra être autorisée, si la demande en est faite, par écrit, au moins 8 jours avant la compétition. L'équipe ainsi constituée doit choisir de se présenter sous un seul modèle de justaucorps, et sera soumis au même régime que toutes les autres équipes pour les échauffements.

Si les minimas ne sont pas respectés, aucune pénalité ne sera appliquée.

ORGANISATION :

Une musique libre est autorisée au sol 6° Aînée ou Jeunesse, et le praticable est utilisable dans sa totalité.

Chaque gymnaste se présentera au concours avec une fiche individuelle par agrès. Il sera demandé aux monitrices de préparer et de découper les morceaux pour les donner à chaque agrès concerné, d'où l'importance du nom sur chaque partie. Un modèle de petit papier vous est proposé sur le mini site de la fédération cd35.

Couleur des fiches à chaque agrès :

SOL	SAUT	BARRES	POUTRE
-----	------	--------	--------

Les juges garderont les petits papiers qui iront au secrétariat. Vous pourrez les récupérer après le concours.

L'entraîneur peut demander un récapitulatif des notes de son équipe aux juges en lui donnant le modèle proposé sur le minisite de la fédération cd35.

JUGES :

Les clubs participants devront présenter 2 à 5 juges pour toute la journée avec changement possible entre les catégories. Le quota sera calculé en fonction du nombre initial d'équipe engagée.

Les associations s'engagent à fournir le nombre de juge demandé, même en cas de désistement d'une équipe. Les juges pourront être pour 50% des juges débutants, et devront être pour 50% des juges confirmés (au moins 4 compétitions jugées ou 12). Ils devront porter la tenue précisée dans le programme fédéral.

En cas de désistement d'une association entière dans la semaine avant le championnat, l'association devra fournir 50% des juges demandés, dans les 2 jours avant, elle devra fournir tous les juges demandés. Cette disposition est valable pour le championnat régional.

ENGAGEMENTS :

Les Engagements sont à envoyer avant le 24 AVRIL 2019 par mail à : cdgf.35.fscf@gmail.com

Cette année, il n'y aura aucune dérogation, tout engagement n'étant pas parvenu dans les délais ne sera pas pris en compte.

La licence timbrée et validée par le CD (Comité Départemental) est obligatoire. La licence doit être une licence Activité de Compétition (AC).

Les rotations avec les horaires de convocation vous seront communiquées, via le minisite de la fédération CD35, plus tard, en fonction de vos réponses.

<https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

RESULTATS ET QUALIFICATIONS :

L'entraîneur pourra effectuer un contrôle des points de ses équipes au secrétariat avant le palmarès. Après le palmarès aucune réclamation ne sera acceptée.

Un classement par catégorie se fera sur les 3 ou 4 meilleures notes (en fonction des catégories) avec remise de médailles aux 3 meilleures équipes.

Les résultats seront disponibles sur le minisite de la fédération CD35 :

<https://ille-et-vilaine.fscf.asso.fr/les-activites-gymnastique-feminine-35>

Cette compétition n'a pas de finalité qualificative. La compétition régionale est indépendante de la compétition départementale.